Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20261015-2026102-DE

N°102/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BECUWE, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 9 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 18 ***Votants : 19***

PRÉSENTS : M Philippe BECUWE, Mme Isabelle DERUYTER, M Patrick HERVE, Mme Annie LEMEE, M Mickaël DREAN, M Robert MOUCHY, Mme Josette COUDRAIS, M Frédéric CHEVALIER, Mme Danielle VALLIERE, Mme Nathalie GEFFROY, Mme Odile PINSEMBERT, M Kévin MORIN, Mme Myriam COUDRAIS, M Lucas MAHIEUX, Mme Elodie LECLERCQ-BOISSEL, M François POLOUBINSKI, M Philippe CHARLES, Mme PLAUD Tiphaine.
ABSENT EXCUSE : M Anthony SERAZIN
POUVOIR : M Anthony SERAZIN a donné pouvoir à M Philippe CHARLES
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COUDRAIS Myriam est désignée secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION POUR UN ACCOMPAGNEMENT RESSOURCES HUMAINES PAR LE CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2027/2032 pour la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

Le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de modèle fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Depuis 2018, le Centre de Gestion du Morbihan exerce, une mission d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan partage son expertise et ses moyens en personnel.

La dernière convention arrive à son terme le 31 décembre 2026, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1er janvier 2027.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20261015-2026102-DE

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion et nous inscrire dans cette démarche.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité à compter du 1er janvier 2027 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à la dite mission ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG56 comme étant le délégué à la Protection de Données (DPD)

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

La secrétaire de séance,
COUDRAIS Myriam

Le Maire,
BECUWE Philippe

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le